

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-six, le 22 du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de **BARBATRE**, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Date de la convocation du conseil municipal : le 15 juin 2026

Présents : M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAUULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, Mme MERCERON Isabelle, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélie, Mme DUFIEF Amélie, M. MARTIN Fabien, M. DELAUNE Grégory, Mme CHENAIS Christèle, M. FRIOUX Patrick

Absents ayant donné procuration :

Mme MAURICE Chloé ayant donné procuration à M. ROUSSEAU Didier

Absents :

M. ERCEAU Tony

Désigné secrétaire de séance : Mme Angéline BROUARD-GRIMAUULT

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	17	1	17	17	0	0

OBJET :

**DEL2026_040 - FINANCES
Approbation du compte administratif 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13 et L.2121-31 relatifs à l'exécution des budgets locaux ;

VU le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2025, retraçant l'ensemble des opérations budgétaires de la Commune ;

VU le compte administratif de la commune pour l'exercice 2025, présenté par M. le Maire ;

CONSIDERANT que le compte de gestion du Trésorier Municipal et le compte administratif 2025 sont concordants et présentent les mêmes résultats :

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 085-218500114-20260622-DEL2026_040-DE

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS de clôture
FONCTIONNEMENT	3 578 275.62 €	4 433 173.84 €	854 898.22 €
INVESTISSEMENT	2 722 965.54 €	1 116 794.99 €	- 1 606 170.55 €
TOTAL	6 301 241.16 €	5 549 968.83 €	- 751 272.33 €

Il est précisé que les restes à réaliser 2025 de la section d'investissement présentent un solde excédentaire de 845 499.60 €.

Sur l'avis de la Commission Finances du 15 juin 2026 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Frank DEPOUX, 1^{er} adjoint au Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2025 ;
- **CONSTATE** que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;
- **ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus.

DELIBERATION
PUBLIEE
LE 29/06/2026

Le Maire,
M. Stéphane NICOLEAU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 23 juin 2026

La secrétaire de séance,
Mme Angéline BROUARD-GRIMAUULT

